AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 12-5-71 184474

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"

(ARIÈGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE) (Tél. 86-31-55 et 86-32-55)

PROTECTION DES VEGETAUX - Rue St-Jean prolongée
B. P. nº 20 — 31 - BALMA

ABONNEMENT ANNUEL 25 F
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C. C. P. 8612-11 TOULOUSE

- Bulletin technique Nº 128 de Mai 1971 -

1971-13

VIGNE

-Mildiou :

Les pluies du 22 au 26 avril ont provoqué l'établissement, dans les situations très favorables à la maladie (mouillères, lieux d'accumulation d'eau notamment mais non toujours) des premiers foyers. C'est ainsi que les taches correspondantes sont apparues à partir du 7 mai et ont présenté des fructifications dès le 10.

Tous les foyers découverts à ce jour ont été observés au niveau des repousses de la base sortant de terre ou bien traînant sur le sol. Il est donc urgent et important de poursuivre le nettoyage et la suppression de ces repousses.

En outre, nous conseillons d'effectuer un premier traitement dès qu'une menace de pluie sera annoncée. Cette application est surtout nécessaire dans les vignes habituellement sujettes aux contaminations précoces.

Nous signalons que des foyers ont été trouvés dans le Sud du Lot, entre Lauzerte (82) et St-Cyprien et dans le Tarn : régions de Rabastens à l'Isle-sur-Tarn et également entre Gaillac et Cahuzac-sur-Vère, ainsi qu'à Fayssac.

-Black-rot :

Les dernières pluies ont provoqué des émissions de germes hivernant (ascospores). Dans les foyers, dans lesquels des dégâts ont été observés l'an dernier, un traitement devrait être appliqué avant les premières pluies à venir.

ARBRES A FRUITS A PEPINS

-Tavelures du poirier et du pommier :

Les ascospores susceptibles d'être projetées lors des premières pluies à venir, bien qu'en diminution, demeurent encore relativement nombreuses. En outre, des taches existent depuis quelque temps dans divers vergers de poiriers et de pommiers mal protégés en avril.

En conséquence, il est nécessaire d'effectuer un nouveau traitement général à mettre en place dès la première menace de pluie.

ARBRES A FRUITS A NOYAU

-Pucerons sur prunier :

Nous attirons l'attention des producteurs sur la présence de foyers de pucerons, verts notamment. Le cas échéant, intervenir de préférence actuellement avec un produit à base de Pirimicarb à raison de 37,5 g de MA/hl.

-Carpocapse des prunes :

Bien que le vol des adultes soit commencé, il est encore trop tôt pour intervenir. Attendre pour le faire un prochain bulletin.

NOYER

-Bactériose du noyer :

Actuellement, les stades végétatifs du noyer varient, suivant les situations et les variétés, entre : l'apparition des stigmates dans les vallées, les côteaux bien exposés et le début de la feuillaison dans les zones plus froides.

Il convient de prévoir, au cours des prochains jours, une nouvelle pulvérisation cuprique (150 g de Cu métal/hl) dans les vergers en production au fur et à mesure que les bourgeons les plus précoces arriveront au stade de l'étalement des stigmates.

En cas de forte précipitation, supérieure à 20 mm, et compte tenu de la sensibilité du noyer à la bactériose pendant la floraison, ce traitement devra être renouvelé sans nouvel avis de la Station. Mais, en raison de la légère phytotoxicité du cuivre, ce renouvellement est déconseillé si la pluviométrie ne le justifie pas.

/CULTURES LEGUMIERES/

-Mildiou de la pomme de terre :

Dans les quelques cultures précoces de plaine, les toutes premières taches risquent d'apparaître actuellement. Il serait donc prudent d'appliquer un premier traitement dès à présent mais cela uniquement lorsque les plantes ont atteint ou dépassé 25 à 30 centimètres de hauteur.

-Cultures de melon de plein air :

Depuis quelque temps, on constate une crispation de certaines feuilles, les dernières apparues, et cela inquiète les producteurs. Ces déformations, accompagnées d'un jaunissement local, ne sont pas d'origine parasitaire. Généralement, elles sont consécutives à des pluies froides.

-Rouille de l'ail :

Il est conseillé d'effectuer un premier traitement avec l'un des produits suivants :

Manèbe (240 g/hl), Mancozèbe (240 g/hl), Propinèbe (210 g/hl).

Les cultures devront être protégées jusqu'au début du mois de juin.

/GRANDES CULTURES/

-Mildiou du tournesol :

Au cours de 1970, on a observé une extension du mildiou du tournesol dans notre circonscription.

Nous rappelons que les dégâts sont très importants lorsque l'attaque a lieu dans les dix premiers jours qui suivent la levée. Plus l'attaque est tardive, moins les rendements sont diminués.

Il est facile de contrôler si un champ de tournesol est atteint par cette maladie. Dans la période suivant la levée, on observe la présence d'un feutrage blanc sur les feuilles cotylédonnaires ou sur les jeunes premières feuilles.

Dans la période suivante, on constate que la plante grandit peu : elle est atteinte de nanisme et, plus tard, le plateau floral reste horizontal et tourné vers le haut, parfois même le bouton disparaît.

Les seules méthodes de lutte contre le mildiou consistent à épurer systématiquement et soigneusement les champs des pieds malades et à assurer leur destruction par brûlage.

Des études sont poursuivies tant pour essayer des méthodes de lutte chimique que pour détecter la maladie sur les semences, mais une solution plus valable et plus proche semble devoir être la création d'hybrides résistants. Des recherches dans ce sens ont déjà abouti.

.../...

CONCOURS POUR LA DETECTION DES FOYERS PRIMAIRES

DE MILDIOU ET DE BLACK-ROT DE LA VIGNE

Pour chacun des secteurs délimités ci-dessous, il est offert :

1°/ une prime de 50 F. pour la première tache de Mildiou ou de Black-rot ;

2°/ une prime de 30 F. pour la seconde tache de Mildiou ou de Black-rot, qui nous seront adressées par toute personne désirant participer à ce concours.

N° des secteurs	DELIMITATION DES SECTEURS
1	-Zone bénéficiant de l'appellation contrôlée "Gaillac", des cantons de : Gaillac, Salvagnac, Castelnau-de-Montmiral, Vaour, Cadalen, Cordes, Lisle, Rabastens.
2	-Zone du Chasselas des cantons de : Caussade, Montauban, Lauzerte, Bourg-de-Visa, Montaigu, Lafrançaise, Molières, Montpezat, Montcuq, Castelnau-Montratier, Lalbenque.
3	-Zone du département du Gers bénéficiant de l'appellation contrôlée "Armagnac".
4	-Zone en V.D.Q.S., Fronton, Villaudric : Fronton : communes de Fronton, Nohic, Labastide-St-Pierre, Orgueil, Campsas, Fabas, Bessens, Castelnau-d'Estrétefonds, Montbartier, Dieupentale, St-Rustice, Vaquiers, Canals, Pompignan, Grisolles. Villaudric : communes de Villaudric, Bouloc, Villeneuve-les-Bouloc, Sayrac, Villematier, Fronton (en partie).
5	-Zone en V.D.Q.S. Lavilledieu.
6	-Zone en V.D.Q.S. "Vin de Cahors".
7	-Zone du département du Tarn autre que celle du premier secteur.
8	-Zone des Hautes-Pyrénées, de l'Ariège et de l'arrondissement de Saint-Gaudens (Haute-Garonne).
9	-Zones du Gers et à l'Ouest de la Garonne, dans le département du Tarn-et-Garonne, autres que ci-dessus.
10	-Zone de la Haute-Garonne ne rentrant pas dans l'une des catégories ci-dessus.
11	-Zone des départements du Lot et du Tarn-et-Garonne ne rentrant pas dans l'une des catégories ci-dessus.
12	-Zone des vignobles du département de l'Aveyron.

BALMA, le 10 Mai 1971

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

J. BESSON - E. JOLY

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire "Midi-Pyrénées"

L. IMBERT

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES".
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.

P250